

BAREME DES HONORAIRES MUSE AVENIR

Vente-Propriété-Maison-Appartement

LOI n°79-9 du 2 janvier 1970 – DECRET n°72-678 du 20 juillet 1972 – LOI n°2014-366 du 24 mars 2014

HONORAIRES TTC

Pour les biens de -400 000€:	Forfait 15000 euros
Pour les biens de 400 001€ à 700 000€:	5% de la valeur vénale
Pour les biens de 700 001€ à 1000 000€:	4,5 % de la valeur vénale
Pour les biens de +1 000 000€:	4 % de la valeur vénale.

NON RECEPTION DE FONDS.

MUSE AVENIR SAS s'est engagée sur l'honneur à ne recevoir d'autres sommes que celles de sa rémunération pour son travail (article 1 de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970).
Par conséquent, la signature de tout compromis et acte authentique de vente se fera chez le notaire (taux de TVA de 20%) ;

SAS Muse Avenir Viager – MAVI

Siège social : 96 Rue Saint Dominique 75007 Paris

Siret n° 914601299 RCS Paris – TVA intracommunautaire FR
Agences immobilières (code : 6831Z)

Carte T CPI 7501202200000048 délivrée par la CCI de Paris

Police - Allianz Actif Pro sous le numéro 62346509 dont le siège social est situé 1 cours
Michelet CS 30051 92076 Paris